

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la Société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 63 (1922), p. 257-260

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1922\\_\\_63\\_\\_257\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1922__63__257_0)

© Société de statistique de Paris, 1922, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1922

### I

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 1922

##### SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR M. EMILE BOREL, PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 1922.

PRESENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

COMMUNICATION DE M. LE SECRETAIRE GENERAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. LE D<sup>r</sup> FERNAND LEDE « LA PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE (LOI DU 23 DECEMBRE 1874) ET BUDGETS DEPARTEMENTAUX »

DISCUSSION RELATIVE A L'ETUDE DE M. GASTON CADOUX « LES CHARGES BUDGETAIRES LOCALES DES HABITANTS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE ».

OUVERTURE DE LA SEANCE ET ALLOCUTION PAR M. ÉMILE BOREL, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Emile BOREL, président, qui prend la parole en ces termes :

Messieurs et chers collègues,

Cette première séance d'une nouvelle année de travail est assombrie pour la Société par de nombreuses et douloureuses pertes que nous avons eues à déplorer cet été. La liste, hélas, en est si longue que les quelques phrases de bienvenue que j'aurais souhaité vous adresser seront remplacées par cinq brèves notices nécrologiques, notices dont chacune devrait être longuement développée.

La Société a perdu successivement, au cours de ces derniers mois, Pierre BOURROUX, Jacques BERTILLON, Jules SIEGFRIED, Auguste SOUCHON, Henri MUREAU.

Pierre BOURROUX, né le 6 décembre 1880, était le fils d'Emile Boutroux et d'une sœur d'Henri Poincaré. Doué d'une remarquable intelligence dans un corps exceptionnellement frêle, il vécut au milieu du monde d'une vie toute spirituelle. Ce pâle jeune homme au fin sourire observait, réfléchissait et parlait peu. Pendant sa vie trop courte, il eut constamment une activité partagée entre la philosophie et les mathématiques.

Après avoir publié une thèse remarquable sur la théorie des fonctions entières, il fut nommé maître de conférences à la Faculté des Sciences de Montpellier en 1908; en 1912, il quittait Montpellier pour Poitiers. Il y demeura peu de temps puisque, en 1913, l'Université américaine de Princeton l'appela pour lui confier une chaire de mathématiques supérieures; cet enseignement que la guerre vint interrompre fut repris après l'armistice.

Réformé en raison de sa santé délicate, il tint à prendre du service et fut affecté dans les bureaux de l'Etat-major de l'armée. Là, il put se rendre extrêmement utile en étudiant la statistique des effectifs. Un article fort intéressant fut publié par lui dans la *Revue de Paris* sur ce sujet. Il exposa la question dans une communication faite en 1901 à la Société de Statistique et qui fut très remarquée.

Indépendamment de profonds mémoires mathématiques dont je ne peux parler aujourd'hui, Pierre BOUTROUX collabora avec Léon BRUNSCHICQ à la grande édition des œuvres de Pascal. Dans la *Nouvelle Collection scientifique* il publia un volume sur l'idéal scientifique des mathématiciens. Ce sont ces travaux sur l'histoire et la philosophie des sciences qui lui valurent sa nomination à la chaire d'histoire des sciences du Collège de France pour laquelle il était si particulièrement qualifié. Avec la vieille habitude qu'il avait de considérer comme négligeables les souffrances corporelles et de les dominer à force de volonté, il continua son enseignement jusqu'au moment où la maladie le terrassa littéralement. Il mourut à quarante-deux ans, laissant au cœur de ses amis comme dans l'esprit de ses collègues, l'impression qu'une belle figure disparaissait.

Jacques BERTILLON, né en 1851, membre de la Société depuis 1883, membre du Conseil en 1885 et président en 1897, était le fils du docteur Bertillon, fondateur de la Société.

Il consacra sa vie à la statistique, se préoccupant tout particulièrement des questions de natalité et de dépopulation auxquelles il consacra plusieurs volumes. Il fut amené par ses fonctions à étudier la morbidité par professions et établit un rapport souvent utilisé depuis. Il fut chargé pendant la guerre de la statistique médico-chirurgicale de l'armée, établit et dirigea, au moyen de fiches rédigées dans toutes les ambulances et hôpitaux, un système colossal de recensement des blessés et malades. Le travail immense qu'il fournit alors et qui ne lui permit pas de se soigner comme il l'aurait fallu, contribua certainement à hâter sa fin.

En perdant Jacques BERTILLON, la Société perd l'un de ses membres qui se mêlèrent le plus à sa vie. L'activité, la bonté affable de Jacques BERTILLON ne peut être oubliée de ceux qui l'ont connu. Les monuments de son travail ont été placés dans le fonds de travail de la Société qui publiera, sinon les manuscrits dans leur intégralité, tout au moins des résumés. Ainsi ce grand laborieux continuera à vivre dans notre Société qu'il aimait.

Jules SIEGFRIED, député de la Seine-Inférieure, doyen de la Chambre des Députés, était une noble personnalité qui imposait l'admiration et le respect. Alsacien de Mulhouse, possédant bien les qualités fondamentales de la race, il s'était fixé au Havre après avoir hardiment et brillamment développé l'industrie paternelle du textile en fondant des comptoirs aux Indes. Il était né en 1837. En 1870, il devenait adjoint au maire du Havre et se trouvait ainsi lancé dans la voie qu'il devait suivre toute sa vie, soutenu et encouragé par la remarquable compagne qu'il devait perdre et à laquelle il ne put survivre.

Les questions touchant l'hygiène sociale, les problèmes de l'habitation, de la misère et de ses causes le préoccupèrent constamment. Il ne se borna pas à des considérations théoriques et fit du Havre une ville modèle. Député du Havre de 1885 à 1897, il passa ensuite au Sénat où il ne fut pas réélu en 1900 pour avoir affirmé l'innocence du capitaine Dreyfus. Nommé de nouveau à la Chambre en 1902, il ne cessa plus d'y représenter Le Havre. Il eut le portefeuille du commerce et de l'industrie à la fin de 1892. Démissionné au bout d'un mois, il reprit ses fonctions, auxquelles s'ajoutèrent le ministère des colonies, du 11 janvier au 30 mars 1893, dans le cabinet Ribot.

L'on peut dire de Jules SIEGFRIED qu'il fut constamment soucieux de justice sociale et de bonté. La figure de cet Alsacien de vieille souche qui trou-

vait des accents à la fois si simples et si vrais pour parler de la province opprimée, puis affranchie de ses liens, est présente dans le souvenir de tous. Jules SIEGFRIED était l'un de ces hommes qui font honneur à la France. La Société est fière de l'avoir compté parmi ses membres.

Auguste SOUCHON, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de Droit de Paris, était né le 1<sup>er</sup> janvier 1866. Il se préoccupa tout particulièrement des questions d'économie rurale. Il avait inauguré à la Faculté de Droit de Paris un cours d'économie rurale et publié plusieurs livres sur la main-d'œuvre agricole, la propriété paysanne, les cartels de l'agriculture. A une intelligence très nette et très claire, Auguste SOUCHON joignait un rare esprit de tolérance et le désir de collaborer, au besoin, avec des hommes dont les convictions différaient radicalement des siennes, à des progrès sociaux. J'ai vu de près Auguste SOUCHON au comité national d'études économiques et sociales et je suis heureux de rendre ici hommage à ce caractère élevé et à ce cerveau parfaitement organisé. Auguste SOUCHON était très actif; l'Ecole des Sciences politiques, l'Institut Agronomique, le Centre des Hautes Etudes Militaires, plusieurs sociétés savantes partageaient son temps avec la Faculté de Droit. Membre du Conseil supérieur de l'Alsace-Lorraine, il devait se rendre fréquemment à Strasbourg. Malgré la multiplicité de ses occupations, la Faculté de Droit, au cours de cet été, le choisissait comme doyen. Il mourut avant d'être entré en fonctions. La Société de Statistique éprouve, comme les nombreux organismes dont Auguste SOUCHON faisait partie, la perte qu'est la mort prématurée de cet homme acif, loyal et lucide.

Henri MUREAU, né en 1881 et qui faisait partie de notre société depuis 1919, se préoccupait aussi tout spécialement de questions rurales. Conseiller général de la Côte-d'Or, il avait publié un ouvrage sur l'évolution économique au point de vue agricole d'un département français au cours du dernier demi-siècle et collaboré à divers périodiques. Il fut l'un des fondateurs, en 1919, de l'Union nationale des Paysans de France et de la Confédération Générale Agricole. Il avait été attaché à différentes reprises à des cabinets ministériels, puis au commissariat général de France à l'Exposition de Bruxelles en 1910. Lieutenant de territoriale, il se rendit utile dans les chemins de fer pendant la guerre.

Mais, sans parler suffisamment de ces disparus, j'ai déjà parlé trop longuement et je termine avec l'espérance que la Société de Statistique, si cruellement éprouvée cette année, verra s'écouler l'an prochain sans avoir de vide nouveau à déplorer et, en votre nom à tous, j'adresse aux familles de ceux que nous avons perdus, l'expression de nos douloureuses condoléances.

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 1922.

M. le Président met ensuite aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 1922, inséré dans le journal de juillet-août-septembre.

Ce procès-verbal est adopté sans observations.

#### PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. BORZECKI (Charles), adjoint à la Direction de l'aéronautique en Indo-Chine, 8, rue Claude-Chahu (16<sup>e</sup>), présenté par MM. Maurice Thouvignon et Jamault.

M. LEURENCE, statisticien à la Statistique générale de la France, 8, rue Mansart (9<sup>e</sup>), présenté par MM. Lucien March et Marcel Lenoir.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée à la fin du journal.

Il est fait une mention spéciale de l'ouvrage de notre collègue M. Théry, sur les Conséquences économiques de la guerre pour la France.

COMMUNICATION DE M. LE D<sup>r</sup> FERNAND LEDÉ : « LA PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER ÂGE (LOI DU 23 DÉCEMBRE 1874) ET BUDGETS DÉPARTEMENTAUX ».

M. le Président donne la parole à M. le D<sup>r</sup> Fernand LEDÉ pour le développement de sa communication.

Cette étude sera insérée dans le journal de la Société et le début fait suite au présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. le D<sup>r</sup> LEDÉ de son très intéressant exposé. Il constate avec regret que, sur le chapitre de la protection des enfants du premier âge, certains budgets départementaux accusent en 1920 une diminution par rapport à 1913. Cette diminution est malheureusement plus grave que ne le font apparaître les chiffres indiqués, car ceux-ci ne tiennent pas compte de la dépréciation de notre monnaie. D'une manière générale, il semble qu'il y aurait intérêt, pour l'exactitude des comparaisons à établir entre les périodes d'avant et d'après-guerre, à faire des statistiques en francs-or.

M. DAMOISEAU explique que la situation anormale du département de la Seine-Inférieure au point de vue du nourrissement des enfants est due au fait que ce département a, au lendemain de la guerre, supprimé la moitié de ses élevages parce que la culture du blé était plus rémunératrice.

M. le D<sup>r</sup> LEDÉ fait remarquer que la situation qu'il a signalée remonte à 1911.

M. Paul RAZOUS, qui en raison de ses fonctions de maire et de conseiller général a eu à appliquer la loi sur la protection des enfants du premier âge, signale que les critiques auxquelles paraît prêter, en cette matière, l'administration communale et départementale ne sont pas toujours justifiées. Il faut faire la part de l'insuffisance des ressources communales; il faut également tenir compte des coteries locales et des coutumes particulières à chaque région.

Et d'ailleurs des sacrifices budgétaires plus élevés que ceux actuellement constatés seraient-ils suffisants pour réduire de façon sensible la mortalité infantile? Ce qu'il faut surtout, c'est une meilleure organisation de l'Assistance publique. Les inspecteurs départementaux dépendent à la fois des départements et de l'Etat; il y a là une dualité fâcheuse.

Ce qu'il faut encore, c'est développer les chambres d'allaitement, les pouponnières et les crèches.

Dans les campagnes, les consultations de nourrissons devraient obligatoirement être faites à domicile par le médecin de la famille auquel seraient alloués (lorsqu'il s'agit de familles nécessiteuses) les honoraires correspondant à une visite mensuelle pendant les trois premiers mois.

M. le D<sup>r</sup> LEDÉ remercie M. RAZOUS de ses observations et se rallie à ses conclusions. Il indique que les charges communales pourraient être allégées si les frais de médecin qu'entraînent les soins donnés aux enfants mis en nourrice dans une commune par des parents habitant une autre commune (souvent plus importante) étaient mis à la charge de cette dernière commune.

La discussion étant épuisée, M. le Président propose à l'assemblée, en raison de l'heure tardive, de remettre à la prochaine séance la discussion relative à l'étude de M. CADOUX.

Il en est ainsi décidé et la séance est levée à 22 h. 45.

*Le Secrétaire général,*  
A. BARRIOL.

*Le Président,*  
E. BOREL.